



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-SEPT SEPTEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 21 septembre 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES, M. AMBROISE, M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN, M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PETAS, M. MURET, Mme MONTEIL MACARD, Mme DELMAS, M. DUCASSE, M. MAISONNAVE, Mme PAMIES

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme DEVARIEUX à M. PASTOUREAU
Mme PLANTIER à M. SAGNES
Mme PHILIP à Mme DELMAS

Absent :

M. DEISS

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BUSSE

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : M. BERILLON

DEL2022-09-493

SCHEMA 2 ROUES COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Mes chers collègues,

Considérant que la mobilité est l'un des grands enjeux des prochaines décennies et que la marche et le vélo sont des modes de déplacement peu onéreux, rapides, bénéfiques pour la santé et l'environnement,

Considérant qu'ils constituent des outils précieux au service de la transition écologique mais que malheureusement, aujourd'hui, le vélo ne représente que 3% de nos trajets,

Considérant la volonté de la Ville de La Teste de Buch de concilier ville mobile et ville durable, ville sûre et ville partagée, et le souhait de s'inscrire dans des objectifs de transitions écologiques et énergétiques passant par le développement important des mobilités actives sur le territoire,

Considérant qu'il est nécessaire de s'inscrire dans une démarche forte avec des objectifs pour déployer des aménagements cyclables sécurisés,

Considérant les discontinuités importantes en termes d'aménagement cyclables sur le territoire Testerin,

Considérant le vote du Plan Pluriannuel d'Investissement voté lors du conseil municipal du 14 décembre 2021 et les travaux déjà entrepris sur la commune de la Teste en termes d'aménagements cyclables,

Rappelant le lien entre le nouveau schéma de circulation et la création de nouveaux aménagements cyclables,

Je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 20 septembre 2022 de bien vouloir :

- APPROUVER la politique très volontariste de la Commune pour encourager un fort report modal vers les 2 roues non motorisés,
- ENTERINER le schéma 2 roues communal présenté,
- ENGAGER la suite à donner pour la mise en œuvre de ce schéma directeur,
- AUTORISER Monsieur le Maire à organiser la mise en œuvre de cette démarche,
- LANCER une réflexion sur le plan de développement de l'usage des 2 roues non motorisés sur la commune.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Philippe BUSSE

Secrétaire de séance

Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde